



## Travail du samedi : Non à la banalisation !

Actuellement le travail du samedi - hors horaires postés et astreintes- est rare ou exceptionnel et se fait sur la base du volontariat. Il y avait besoin de donner un cadre pour homogénéiser les pratiques d'un site à un autre. **Mais là il s'agit de toute autre chose...**

### Le projet de la direction:

**Jugez par vous-mêmes !** Nous reproduisons ci-dessous l'extrait du projet d'accord présenté par la direction le 25 septembre 2018 concernant le travail le samedi :

#### Travail le samedi

*Pour des besoins de service, il peut être demandé aux salariés de venir travailler le samedi. L'entreprise privilégiera en toutes hypothèses le volontariat et respectera, en tout état de cause, un délai de prévenance d'une semaine..*

#### Salariés en heures

*Pour les salariés dont le décompte du temps de travail est réalisé en heures et dont le travail normal n'est pas réalisé le samedi, les heures effectuées sur cette journée seront traitées en heures supplémentaires.*

#### Salariés en forfait jours

*Pour les salariés en forfait jours, le travail le samedi donnera lieu à des modalités de récupération dans les conditions ci-après définies :*

- *La récupération ne saurait être inférieure à une journée de récupération pour un samedi travaillé,*
- *La récupération de samedis travaillés devra être réalisée dans un délai maximum de 6 mois,*
- *À la demande expresse du salarié, la récupération peut être payée.*

*Le travail du samedi devant rester exceptionnel, dans le cas où l'activité conduirait un salarié à travailler plus de 8 samedis par année civile, son accord devra être formalisé par écrit. En tout état de cause, les salariés ne pourront travailler plus de 16 samedis par année civile.*

*Par exception, si l'activité ne permet pas de respecter un délai de prévenance d'une semaine, d'envisager la récupération et/ou si l'activité impose le travail de plus de six samedis dans l'année civile, l'accord formel du salarié devra être obtenu. Par ailleurs, si l'activité ne permet pas de proposer une récupération, la rémunération du jour travaillé devra être majorée de 10% minimum.*

## De quoi s'agit-il ?

**D'abord de pouvoir imposer**, au-delà des précautions de langage, le travail le samedi. Et ensuite de le faire **sans réelles compensations**. Voire de remplacer en partie les astreintes par un système beaucoup moins coûteux pour l'entreprise.

On peut même redouter qu'à terme le taux de rémunération du samedi chez les postés soit remis en cause.



## Travail du samedi (suite page 1)

Le projet de la direction concerne les personnes en forfaits jours et les mensuels. **On est très loin d'un usage « exceptionnel »**. Jusqu'à 16 samedis par an peuvent être travaillés, avec l'obligation d'obtenir l'accord salarié uniquement à partir du 8ème. Le délai de récupération est très long, et le restera même s'il passait à 3 mois.

Le principe retenu est une simple récupération des samedis travaillés pour les forfaits jours, ce qui revient à considérer le **samedi comme un jour « comme les autres »**, ce qu'il n'est pas dans la vie de famille !

Pour les mensuels on en reste au régime des heures supplémentaires. Concernant le taux des heures sup, 10% sont prévus dans le projet d'accord national. La direction a dit oralement que s'il y a un accord local plus favorable, le salarié pourra choisir !!! A Grenoble la CGC dit avoir obtenu l'engagement du DRH local que ce taux serait de 50% !!! Tout le monde comprendra la fragilité de ce genre de déclarations et promesses.

**Pour la CGT, le travail du samedi doit rester exceptionnel, doit être cadré, être exclusivement utilisé sur volontariat et donner lieu à des compensations qui vont au-delà de la récupération des jours travaillés.**

**Nous demandons par exemple :**

- Qu'un salarié ne puisse pas être sollicité plus de 2 samedis consécutifs
- Que la récupération ait lieu dans les quatre semaines qui suivent
- Qu'aucun manager ne puisse refuser la planification de la récupération au-delà de 2 fois
- Un taux de rémunération dissuasif

Tous cela pour garantir un **équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle**.

Cette volonté de faire travailler le samedi est aussi un moyen pour ST de ne pas embaucher. Aujourd'hui les embauches sont faites au dernier moment, en nombre insuffisant, quand ça craque trop. Les salariés doivent s'adapter au risque de « burnout ». **Au lieu de pousser au travail du samedi, nous demandons qu'on embauche.**

**Attention : auparavant, un accord d'entreprise ne pouvait pas être inférieur à la loi et à la convention collective. Avec les ordonnances Macron, c'est fini ! Un accord s'impose à tous et prime la loi. Un salarié ne pourra pas refuser de l'appliquer sous peine de risquer le licenciement. Les syndicats ont donc une grande responsabilité dans le contenu de ce qu'ils signent. Soyons vigilants ! Soyons exigeants !**

**Sur les temps partiels et les heures supplémentaires**, le texte reprend les dispositions légales. Or le fait de retranscrire dans un accord de simples dispositions légales et de le faire valider par les syndicats par un accord collectif permet que cette disposition reste valable, même si la loi évolue plus favorablement. Avant les ordonnances, c'était systématiquement la disposition la plus favorable qui était retenue, un accord ne pouvait pas être inférieur à la loi. C'est la hiérarchie des normes qui a été remise en cause par les ordonnances Macron.





## « Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici ! »

### Syndicat CGT des travailleurs sans-papiers : 10 ans d'existence

En 2008, il y a eu la création en Isère du syndicat CGT des travailleurs sans-papiers. 10 ans de luttes pour obtenir les mêmes droits que les autres salariés. Avec la conviction que quand les droits des travailleurs étrangers régressent, c'est l'ensemble des droits qui reculent. A l'inverse, donner les même droits permet de se battre pour améliorer les salaires, la sécurité et les conditions de travail, ce qui profite à tous les salariés du secteur.

Les secteurs dans lesquels sont embauchés les travailleurs sans-papiers sont les secteurs qui ont des difficultés à recruter en raison de leurs très mauvaises conditions de travail et leur faible niveau de rémunération : BTP, aide à la personne, restauration, agriculture, ... Une partie du patronat de ces secteurs trouve son intérêt dans l'existence de travailleurs fragilisés, mis dans l'impossibilité de défendre leurs droits et de revendiquer.

Dans les faits, la politique restrictive et répressive des pouvoirs publics en matière d'immigration maintient et renforce le travail clandestin, car en les privant de droits, on les empêche de se battre pour leur salaire et leurs conditions de travail.

C'est au contraire en donnant davantage de droits aux travailleurs étrangers, notamment en facilitant leur régularisation, qu'on se donne le plus de moyens de lutter contre le travail clandestin, et qu'on peut aboutir le plus rapidement à améliorer les conditions de travail dans des secteurs comme la restauration, le BTP, l'agriculture, l'aide à la personne ...

## Télétravail : il faut un accord spécifique tout de suite !

**Les discussions sur la Qualité de Vie au Travail ont débuté depuis déjà 2 ans, en effet le début des négociations soufflera au mois de novembre ses 2 bougies. Nous rendons compte de la situation après la réunion du mercredi 26/09/2018.**

En février 2018, un texte sur le télétravail avait abouti après de longues discussions et suite aux bilans des expérimentations sur le télétravail sur les sites de Paris, Grenoble, Le Mans. Mais la direction a refusé de le déployer sur les gros sites industriels disant attendre un projet global sur la QVT.

La CGT n'a cessé depuis le mois de février de demander que le télétravail soit mis en place sur tous les sites sans attendre. Il n'y a aucune raison d'attendre : cela fait plusieurs années qu'il est mis en œuvre à Grenoble et à Paris, le texte est prêt et correspond aux attentes des salariés. Nous avons envoyé un nouveau courrier à la direction en ce sens à cette rentrée, sans réponse.

La réponse est venue sous forme de la relance de la négociation QVT, en sommeil depuis deux ans. Un accord « QVT1 » a été proposé, intégrant le télétravail, sous le vocable « corporate » de « Home office » ( !!! ) Cet accord interviendrait immédiatement, contiendrait le télétravail et la déconnexion MAIS inclurait aussi des dispositions sur les temps partiels et surtout une banalisation du travail du samedi, pour les forfaits jours et les mensuel en horaire journée.

**La direction fait une sorte de chantage. Le télétravail, attendu à Rousset, Crolles, Tours... est utilisé comme « monnaie d'échange » pour faire accepter la généralisation de travail du samedi, ce qui est inadmissible. La CGT redemande donc un accord télétravail spécifique.**

## Du papier au numérique

Lorsque l'on distribue, vous êtes nombreux à nous faire remarquer que le papier, ce n'est pas très écolo et que nous sommes responsables d'une partie la déforestation.

Déjà, lorsqu'on regarde sérieusement le coût carbone du papier et d'un envoi numérique massif, il n'est pas sûr que le papier ne soit pas meilleur pour l'environnement.

MAIS la direction, dans sa grande mansuétude (enfin, surtout pour se mettre dans la légalité...) va nous permettre de mettre une partie de notre information syndicale sur BeST...

Nous continuerons bien sûr à vous distribuer en mains propres notre propagande, mais vous aurez droit à des séances de rattrapage.



## Y'a qu'à traverser la rue...

Au-delà du mépris et de la méconnaissance feinte du marché du travail, cette n<sup>ième</sup> insulte de Macron nous en dit long sur la nouvelle idéologie du travail développée par le MEDEF et consorts.

Pendant des dizaine d'années - jusqu'aux années 80 -, le monde du travail s'est forgé sur l'idée de stabilité : des patrons fournissant le logement à leurs ouvriers, aux primes d'ancienneté données pour fidéliser les salariés... Dans ce monde, les salariés se forgeaient de l'expérience, se bonifiaient dans le temps et acquéraient une identité professionnelle. Cette stabilité assurait aussi le fait de faire société, de créer des liens sociaux au-delà du cadre du travail, dans la cité.

Les dirigeants actuels veulent nous faire croire que ce monde est révolu, voire qu'il n'a pas existé en niant son histoire. Ils nous demandent de passer de l'expérience aux talents, d'être innovants, créatifs, flexibles, comme s'il était inné de pouvoir changer de métier du jour au lendemain. Nous sommes sommés de passer d'un statut à un autre, tantôt salariés, tantôt autoentrepreneurs ou indépendants, d'être mobiles autant professionnellement que géographiquement. Tout dépendrait de nos capacités personnelles, intimes, de nos talents, bref une mise en concurrence permanente des individus où seuls les talents pourraient gagner dignement leur vie...

Et si individuellement, nous n'y arrivons pas ? Ces injonctions mettent la majorité d'entre nous en état de stress. Et si je ne suis pas à la hauteur ? Combien de temps vais-je tenir ? Dans quel état je vais être en fin de carrière ?

Au sein de ST, ces mêmes injonctions reviennent en boucle : la mise en avant de la mobilité, le couperet des entretiens individuels avec leurs lots de « *Need Improvement* », et la menace de la flexibilité (heures sup, travail le samedi...), le culte de l'innovation et de la surperformance individuelle. Alors que les plus values sont accaparées par le versement des dividendes et des salaires ahurissants des dirigeants, c'est les individus que la direction culpabilise en leur faisant porter le poids de leur santé, de leur temps de travail, de leur déconnexion, de leur « employabilité » tout en nous faisant croire que c'est inéluctable.

**Mais tout cela n'est pas le fruit d'une puissance extérieure, d'un dieu tout puissant, mais bien la mise en pratique d'une idéologie partagée autant par nos dirigeants que par ceux qui gouvernent. Pour résister, la lutte passe par le lien, le collectif, la parole et un autre projet de société : bref, le syndicalisme.**

<https://www.franceculture.fr/politique/daniele-linhart-il-y-a-vraiment-une-volonte-de-modifier-le-rapport-au-travail-en-france>